

Au-delà de l'évolution législative majeure qu'a représenté la loi pour la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016 et sa reconnaissance du préjudice écologique, les grandes notions du droit de la responsabilité civile se trouvent au cœur de multiples interrogations quant à leur adaptation aux mutations environnementales majeures contemporaines, d'une envergure inédite, et aux nécessités d'affronter des dommages massifs et irréversibles pour certains, voire de les anticiper. Faut-il modifier les faits générateurs actuellement admis pour ce faire (conférence 1) ? Doit-on accepter d'assouplir, voire de faire évoluer plus radicalement, notre conception du lien de causalité afin de favoriser l'appréhension des pollutions diffuses ou des dommages très éloignés en temps ou en espace (conférence 2) ? Qui est véritablement la victime du préjudice écologique et quelle compréhension peut-on avoir de l'intérêt à agir (conférence 3) ? Quel seuil donner à la prévention et comment la mettre en œuvre (conférence 4) ? Comment rendre effectif le principe désormais posé d'une réparation en nature (conférence 5) ?

Autant de questions qui demeurent en suspens et donneront lieu, lors des conférences dédiées, à débats et perspectives entre scientifiques et juristes.



5 quai de l'Horloge  
75055 Paris cedex 01

Cette conférence est enregistrée et diffusée en direct et en replay sur :



et le site de la Cour [www.courdecassation.fr](http://www.courdecassation.fr)

CONFÉRENCES - CYCLE 2022

## Les grandes notions de la responsabilité civile à l'aune des mutations environnementales



### Programme 2022

*Grand'chambre de la Cour de cassation*

*17H - 19H*



*Sous la direction de*  
Béatrice PARANCE, professeure à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis  
et  
Judith ROCHFELD, professeure à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne

17 janvier 2022 *Faut-il modifier l'appréhension du fait générateur ?*

**Modératrice:**

Judith ROCHFELD, professeure à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

**Intervenants :**

Rémy SLAMA, épidémiologiste environnemental, directeur de Recherche à l'Inserm

Philippe GRANDCOLAS, directeur de recherches au CNRS

Mireille BACACHE, conseillère en service extraordinaire à la Cour de cassation

Anne DANIS-FATOME, professeure de droit privé à l'Université de Paris Nanterre

31 mars 2022 *Faut-il modifier l'appréhension du lien de causalité ?*

**Modératrice :**

Béatrice PARANCE, professeure à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

**Intervenants :**

François VALLAEYS, philosophe

Philippe BRUN, avocat général à la Cour de cassation

Simon DEAKIN, professeur de droit à l'Université de Cambridge

20 juin 2022 *Que modifie-t-on dans l'appréhension du préjudice écologique ?*

**Modératrice:**

Judith ROCHFELD, professeure à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

**Intervenants :**

Marie-Angèle HERMITTE, directeur de recherche honoraire au CNRS, directeur d'études honoraire à l'EHESS

Muriel FABRE-MAGNAN, professeure à l'Ecole de droit à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Mustapha MEKKI, professeur à l'Ecole de droit à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Cécile MUSCHOTTI, députée du Var, membre de la mission parlementaire sur l'opportunité d'un défenseur de l'environnement

Françoise NESI, conseillère à la Cour de cassation

19 septembre 2022 *Jusqu'où aller dans la prévention ?*

**Modératrice :**

Béatrice PARANCE, professeure à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

**Intervenants :**

Mathilde HAUTEREAU-BOUTONNET, professeure à l'Université Aix Marseille

Stéphane HOYNCK, conseiller d'Etat

François-Guy TREBULLE, professeur de droit privé à l'Ecole de droit de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

14 novembre 2022 *Comment rendre effective la réparation en nature ?*

**Modératrice:**

Judith ROCHFELD, professeure à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

**Intervenants :**

Jonas KNETSCH, professeur à l'Ecole de droit de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Sébastien MABILE, avocat à la cour d'appel de Paris

Gilles J. MARTIN, professeur de droit à l'Université Côte d'Azur

Un membre de l'Office français de la biodiversité